

Coupes de la Mayenne Saison 2020-2021



**Engagement exclusivement en ligne <https://urlz.fr/dIU9>
jusqu'au 29 septembre 2020.**

Une seule réponse par club.

LES DATES RETENUES sont susceptibles d'être modifiées pour diverses raisons

- T1 Vendredi 9 octobre 2020
 - T2 Vendredi 20 novembre 2020
 - T3 Vendredi 15 janvier 2021
 - T4 Vendredi 19 février 2021
 - T5 Vendredi 12 mars 2021
- Finales vendredi 4 juin 2021**

L'engagement d'équipe sera facturé 12 euros



«Moins de 700 points » classé 6 et moins »

- Équipe de quatre joueurs, rencontres en 18 parties (16 simples et 2 doubles) sur deux tables.
- Réservé aux joueurs classés de 5 à 6, évoluant dans n'importe quelle division.



«Moins de 1000 points » classé 9 et moins »

- Équipe de quatre joueurs. Rencontres en 18 parties (16 simples et 2 doubles) sur deux tables.
- Réservé aux joueurs classés de 5 à 9, évoluant dans n'importe quelle division.



«Moins de 1300 points » classé 12 et moins »

- Équipe de quatre joueurs. Rencontres en 18 parties (16 simples et 2 doubles) sur deux tables.
- Réservé aux joueurs classés de 5 à 12, évoluant dans n'importe quelle division.



«Moins de 1600 points » classé 15 et moins »

- Équipe de trois joueurs. Rencontres en 10 parties (9 simples et 1 double) sur une table. Pas d'obligation concernant le double.
- Réservé aux joueurs classés de 5 à 15.

Règlement des Coupes de la Mayenne

1. Parallèlement au Championnat par équipes, quatre coupes de la Mayenne seront disputées.
Ces coupes de la Mayenne sont ouvertes à toutes les associations affiliées à la F.F.T.T. et à jour de leur cotisation.
2. Une coupe sera définitivement acquise à l'équipe vainqueur dans chaque catégorie, ainsi qu'à l'équipe finaliste.
3. Chaque association peut engager plusieurs équipes dans chaque coupe à condition de satisfaire aux exigences de chaque catégorie.
4. Un joueur peut participer à plusieurs coupes et faire plusieurs rencontres au même tour de coupe, mais ne peut participer à la même coupe dans des équipes différentes. La non-application de cet article entraînera la disqualification de l'équipe concernée.
5. Le joueur ayant changé de classement à la mi-saison, pourra continuer de jouer dans son équipe de début de saison, mais c'est son nouveau nombre de points qui apparaîtra sur la feuille de rencontre.
6. Il n'y a pas de règle restrictive pour la participation des féminines, des mutés ou étrangers.
7. Dans toutes les coupes, une rencontre peut être avancée mais ne peut pas être reportée.
8. TOUT FORFAIT au 1^{er} tour entraîne l'exclusion de la compétition. Dans toutes les coupes, l'absence d'un joueur entraîne le forfait de l'équipe. Le club sera pénalisé d'une amende.
9. Toutes les rencontres doivent être jouées, même en finale.
10. En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées conformément aux règlements sportifs du championnat par équipes.

Le responsable de cette compétition est Fabrice PELLOIN